APPEL À CANDIDATURE RESPONSABLE DES GRADES REGIONAL

LIGUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Grades

LE RESPONSABLE DES GRADES REGIONAL

1 - NOMINATION

Le responsable régional des grades est nommé par la CSDGE après un appel à candidature lancé par le Président de la ligue régionale.

Les ligues régionales doivent également, sauf impossibilité, proposer à la CSDGE la nomination d'un responsable des grades pour chacune des disciplines suivantes : Arts Martiaux Vietnamiens, Wushu, Krav Maga, Yoseikan budo.

Le responsable régional des grades karaté est titulaire du 4ème dan minimum et est licencié dans le ressort administratif de la ligue. Dans le cas d'un passage de grades d'une discipline associée, le responsable régional des grades de la discipline concernée est titulaire du 3ème Dan/Dang au minimum et est licencié dans le ressort administratif de la ligue.

En cas de manquement à l'exercice de sa responsabilité, le responsable régional des grades peut être relevé de ses fonctions sur décision de la CSDGE suivant la procédure en vigueur.

2 - RÔLE ET MISSIONS

Le responsable régional des grades accomplit ses missions sous l'autorité de la CSDGE et en liaison avec le président de ligue et le DTR.

- Il encadre l'organisation de l'ensemble des examens des grades auxquels il doit assister.
- Il convoque les membres de la CORG.
- Il assure la formation théorique à la règlementation des juges.
- Il désigne les jurys d'examen et assure leur répartition sur les tables d'examen.

Le responsable régional des grades constate le nombre des points préalablement acquis par les candidats au cours des stages prévus par la réglementation, et il en tient compte au moment de l'établissement des résultats.

Il assure, par des signatures conjointes, en coresponsabilités avec le président de la ligue régionale et le DTR, la régularité des examens.

Il est chargé de transmettre, dans les meilleurs délais, par l'intermédiaire du secrétariat de la ligue régionale, les résultats des sessions à la CSDGE.

Sur convocation du Président de la CSDGE, il participe à toute réunion, à l'occasion de laquelle sont précisées les directives concernant les grades.

Pour remplir ses missions, le responsable régional des grades dispose des moyens administratifs et financiers qui sont mis à sa disposition par la ligue régionale.

Il présente à la fin de chaque saison sportive au Président de la CSDGE, le rapport général de ses activités et le cas échéant les difficultés rencontrées dans leur accomplissement.

Les responsables des grades des disciplines associées nommés par la CSDGE ont les mêmes prérogatives et obligations que le responsable régional des grades karaté.

CANDIDATURE AU POSTE DE RESPONSABLE DES GRADES

Pour la discipline :

☐ YOSEIKAN BUDO

Pour la ligue :

☐ Auvergne Rhône Alpes

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Sexe : F ☐ M ☐

Club :.....

N° de licence :.....

Grade.....

Fonctions déjà occupées en tant que membre d'un bureau exécutif ou d'une équipe technique :

..... du..... au .....

..... du..... au .....

..... du..... au .....

..... du..... au .....

..... du..... au .....

..... du..... au .....

..... du..... au .....

Motivations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Candidature à retourner par mail à secretariat.rhonealpes@ffkarate.fr avant le 15 septembre 2025

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

39 rue Barbès, 92120 MONTROUGE
ffkarate.fr